

CONSEIL COMMUNAL

Séance du	: 24 juin 2019
Présidence	: Nicolas Menétrey
Effectif	: 40
Présents	: 36

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 10 décembre 2018
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Election du bureau
7. Préavis municipal 25/2019 portant sur les comptes 2018 (rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)
8. Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2018
9. Préavis municipal 26/2019 concernant une demande de crédit pour la modification de l'éclairage public à Poliez-le-Grand – étape 2 (rapporteur commission ad hoc Monsieur Gilles Rossier et GF Monsieur Jean-Marc Berney)
10. Préavis municipal 27/2019 relatif à une demande de crédit pour des travaux d'assainissement thermique au Temple de Dommartin (rapporteur commission ad hoc Monsieur Christian Graf et GF Monsieur Jean-Marc Berney)
11. Préavis municipal 28/2019 portant sur une demande de crédit pour la création d'un chemin d'accès au pâturage de Sugnens (rapporteur commission ad hoc Monsieur Cédric Longchamp et GF Monsieur Jean-Marc Berney)
12. Préavis municipal 29/2019 concernant une demande de crédit pour la réfection intégrale de la place inférieure de la grande salle de Poliez-le-Grand (rapporteur commission ad hoc Monsieur Cédric Longchamp et GF Monsieur Jean-Marc Berney)
13. Motion pour la déclaration d'urgence climatique (Monsieur Jacques Piguet)
14. Postulat contre le choix de l'emplacement de la centrale biogaz à Poliez-le-Grand
15. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance. Il excuse Monsieur Thierry Gay-Crosier de la Municipalité qui est absent ce soir.

1. Appel

36 membres sont présents, Messieurs Cédric Barde, Philippe Ethenoz, Thierry Künzi et Nicolas Mermoud sont excusés.

2. Approbation du PV du 10 décembre 2018

Monsieur Gilles Rossier remarque qu'au point 8, il lui semble pertinent de remplacer le mot « communes » par « villages », se rapportant à Naz, Dommartin et Sugnens.

Monsieur Alexandre Mermoud remarque une faute de frappe concernant le nom de Monsieur Daniel Leuba au point 5.

Monsieur Thomas Tschudin notifie qu'au point 5, concernant l'alimentation en eau de la ferme des Novalles, la deuxième variante ne consiste pas à dévier le chemin mais à longer une partie du chemin.

Monsieur Eric Gysin soulève une erreur au point 8 concernant son intervention : ayant plus de temps dans la préparation de la deuxième étape des travaux sur l'éclairage public (rapport à l'urgence de la première étape en lien avec les subsides), il était donc pertinent de demander une contre-offre à un autre prestataire pour ces travaux.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le PV modifié au vote. Celui-ci est accepté à 34 voix et une abstention.

3. Communication du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey lance un appel auprès des membres afin de renforcer les rangs des scrutateurs pour les élections fédérales du 20 octobre prochain. Madame Pascale Mermoud et Monsieur Alain Menétrey se proposent. Monsieur Gilles Rossier est potentiellement intéressé mais doit confirmer sa présence.

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle aux diverses commissions de transmettre au bureau du conseil leurs rapports et leurs heures pour ce semestre.

Monsieur Gilles Rossier fait part de sa surprise au sujet de l'absence de consultation de la commission infrastructure sur certains préavis présentés aujourd'hui. Monsieur Nicolas Menétrey prend note de la pertinence de sa remarque et en tiendra compte par la suite.

4. Communication de la Municipalité

Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique brièvement pourquoi le conseil initialement prévu le 18 mars passé a été annulé, dû à l'absence de préavis prêts pour cette date.

Concernant la zone réservée : il explique que les modifications d'affectation concernant les terrains retranchés des droits à bâtir ont été faites. Les deux projections présentées à la Municipalité et à la commission urbanisme sont les suivantes : une situation défavorable faisant état de 398 habitants surnuméraires, et une autre plus optimiste faisant état de 230 habitants surnuméraires. La simulation à laquelle la Municipalité est parvenue fait état de 278 habitants répartis sur 54 parcelles dans les 4 villages. La SDT va examiner le projet, et si celui-ci est accepté, la Municipalité prévoit une séance d'informations réservée aux propriétaires des terrains en septembre 2019. C'est à ce moment-là que ceux-ci pourront accepter le projet ou faire opposition s'ils le souhaitent.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron annonce que lors d'une rencontre avec le SDT, celui-ci a remarqué la non-conformité de l'aménagement du terrain de beach volley de la place des Tirs à Sugnens. Le terrain de gymnastique pour écoliers n'a pas été contesté. Dans le contexte de l'aménagement du territoire, la prochaine étape consiste à régulariser l'ensemble des zones d'utilité publiques (sujet qui reviendra en cours de législature). Par conséquent, et dans l'urgence de répondre au SDT, la Municipalité a proposé de procéder à un échange consistant à maintenir le terrain de beach volley et de déplacer la zone destinée aux activités sportives sur des terrains privés à Poliez-le-Grand, sans garantie que ce projet soit accepté.

Concernant le chalet du pâturage de Sugnens, Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que le projet d'aménagement extérieur se retrouve confronté à des garanties et conditions strictes. La procédure d'enquête publique demande beaucoup d'exigences administratives. L'enjeu concerne la garantie que les exploitants de la buvette soient la bergère ou le berger ainsi que la personne avec laquelle elle ou il vit en couple. Les travaux de transformation du logement restent possibles.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la cure de Dommartin, ne répondant plus aux exigences suite à la restructuration de l'Eglise évangélique réformée, faisait partie des biens à vendre par la stratégie immobilière. Cependant, celle-ci a été retirée de cette liste, et sera remise en location après les travaux de rénovation.

Swisscom a envoyé une demande de mise à l'enquête pour l'installation d'une nouvelle station de communication mobile à l'intérieur du clocher de l'église de Dommartin (propriété également de la commune de Jorat-Menthue). L'entreprise affirme que cette installation ne concerne pas la 5G. Cependant, la Municipalité a temporairement mis de côté cette demande en attendant les résultats du moratoire établi par le Conseil d'État. Avant une potentielle mise à l'enquête publique, la Municipalité fera probablement une séance d'information aux habitants de Dommartin.

Il annonce également que le planning des travaux du collège de Dommartin a été établi. Le début des travaux est prévu pour le mois de juillet et se terminera au plus tard en février 2021.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron appelle Madame Corinne Blaser et Monsieur Guy Blaser devant le conseil. Après 26 ans de service, il leur souhaite le meilleur pour leur retraite et les remercie au nom de la population de Montilliez.

Monsieur Daniel Leuba donne des informations concernant le financement futur des camps et courses pédagogiques organisés dans les écoles. Il annonce que l'ASIRE a accepté d'entrer en matière pour augmenter le financement de CHF 100'000 et atteindre ainsi une totalité de CHF 570'000 de financement avec les communes. Cependant, le coût total s'élève à CHF 1'040'000. Un groupe de travail est actuellement en réflexion au niveau du canton. Monsieur Luc Bovard questionne sur les personnes décisionnaires de cette somme. Il précise également que les médias diffusent les informations concernant les communes qui prennent entièrement en charge la différence de coût et l'impact que cela peut avoir. Monsieur Daniel Leuba explique que des discussions ont eu lieu avec des directeurs d'école afin de minimiser l'impact du Tribunal Fédéral et que le budget a été voté au conseil intercommunal. Monsieur Eric Gysin, ayant consulté les comptes de l'ASIRE, remarque que celle-ci n'a pas dépensé la totalité de la somme budgétée et que des sorties satisfaisantes ont été organisées. Il conclut qu'il est possible de faire quelque chose de bien même avec un coût restreint. Monsieur Luc Bovard explicite en précisant que les sorties en 2018 ont pu bénéficier des participations des parents faites en 2017.

Monsieur Daniel Leuba informe qu'une campagne de comptage des véhicules a été faite vers les arrêts des transports publics « la charbonnière » et « les tuilières ». Il explique que les premières mesures comptaient environ 3'000 véhicules à une vitesse moyenne de 63km/h, et que cette campagne a établi une vitesse moyenne de 54km/h. Il explique que ce constat amènera un refus de l'installation d'un panneau de limite de vitesse à 60km/h. La décision a été prise de modifier le projet : il est prévu de maintenir le panneau d'attention piétons sans panneau de limite de vitesse. Il conclut que la situation actuelle porte ses fruits en vue de la baisse de vitesse mesurée.

Il informe également que les travaux sur la route de Moudon débutent le 8 juillet et que celle-ci sera fermée. L'accès à la zone industrielle reste garanti. Dans le même temps se préparent les travaux de génie civil sur la route de Sugnens, celle-ci sera regoudronnée et remise en service au plus tard avant la fin des vacances d'été.

Monsieur Xavier Gaudard explique que des socles en béton ont été installés sous la benne de plastique à la déchetterie. La passerelle métallique a également été changée, et une barre en fer a été installée au bas de la benne afin de la protéger lorsque la benne est déposée au sol.

Il informe également que le columbarium du cimetière de Poliez-le-Grand a été agrandi. Il précise que le budget a été respecté.

Monsieur Nicolas remercie la Municipalité pour son intervention.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Alexandre Mermoud a participé à une séance le 8 mai pour la STEP d'Echallens. Les comptes ont été acceptés. Il précise en avance que le 26 juin il participera à une séance pour l'AIEHJ qui concerne l'acceptation des comptes 2018 et un préavis d'agrandissement et de modification du réseau d'eau.

Monsieur Patrick Jaton a participé le 12 juin à une séance pour l'AIAE. Les comptes ont été acceptés, et il précise que l'association recherche un nouveau laboratoire.

6. Election du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey présente les propositions des différents membres du bureau :

Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex se présentent comme scrutateurs et Madame Jeanne Styger et Monsieur Jean-Claude Geinoz comme suppléants scrutateurs. En l'absence d'autres intéressés, ils sont nommés par applaudissements.

Monsieur Cédric Barde, malgré son absence, a émis le souhait de garder sa place de vice-président. En l'absence d'autres personnes intéressées, Monsieur Cédric Barde est nommé par applaudissements.

Madame Jeanne Styger prend la présidence pour l'élection du président. Monsieur Nicolas Menétrey souhaite poursuivre son mandat pour l'année qui suit. En l'absence d'autres personnes intéressées, Monsieur Nicolas Menétrey est élu par applaudissements. Il reprend la présidence et

remercie Madame Jeanne Styger pour son intervention ainsi que les conseillers et conseillères pour leur confiance.

7. Préavis municipal 25/2019 portant sur les comptes 2018 (rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il commente quelques chiffres, tels que la hausse maîtrisée des biens et services, ainsi que les prévisions des revenus et des impôts en progression. Il précise que la commune n'est pas tributaire d'un seul contribuable, ce qui garantit une certaine stabilité. Il notifie l'augmentation des prélèvements dans les fonds spéciaux utilisés pour effectuer des travaux. Il explique également que malgré les différents aménagements, l'endettement diminue année après année. La Municipalité veille à utiliser le budget de la manière la plus optimale possible, et est satisfaite de la situation actuelle. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission gestion-finances, dans lequel il remercie la Municipalité et le boursier, Monsieur Pascal Pillonel, pour leur contribution, et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey le remercie et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Jacques Piguet questionne à propos de l'éventuelle participation du canton dans la facture sociale ? Monsieur Daniel Leuba répond qu'actuellement des négociations sont en cours entre l'UCV et le canton, et que la Municipalité reviendra sur ce sujet en octobre, en lien avec le préavis sur l'arrêté d'imposition.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si le remplacement de l'éclairage public à Dommartin permet toujours d'amortir les frais des travaux antécédents. Monsieur François Guizzetti répond que oui, comme seules les têtes ont été remplacées.

Monsieur Alexandre Mermoud fait remarquer une erreur de frappe dans le tableau projeté au bimer, la date affichée est bien 2018 et non 2017.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey met les comptes en votations. **Ces derniers sont acceptés à l'unanimité.** Il remercie la Municipalité, le boursier, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à ce travail.

8. Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2018

Monsieur Daniel Leuba se tient à la disposition de tous pour répondre aux questions.

Madame Pierrette Meige demande une modification dans le rapport : elle remarque que son nom figure dans celui-ci, tout comme la commission infrastructure, alors qu'ils ne sont pas intervenus.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion.

9. Préavis municipal 26/2019 concernant une demande de crédit pour la modification de l'éclairage public à Poliez-le-Grand – étape 2 (rapporteur commission ad hoc Monsieur Gilles Rossier et GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur François Guizzetti présente le préavis. Il explique que cette étape se fera également avec la Romande Énergie avec laquelle la commune est sous contrat. Il précise qu'au vu de l'ampleur des travaux et de l'investissement nécessaire en cas de gros problèmes d'électricité, cette entreprise assure un service adéquat. Certains candélabres de la première étape n'ont pas pu être faits et se retrouvent dans la deuxième étape, ce qui n'impactera pas la facture générale. Monsieur Luc Bovard profite de soulever que le modèle diffère de celui présenté dans le préavis de la première étape. Monsieur François Guizzetti lit les conclusions du préavis.

Monsieur Gilles Rossier lit le rapport de la commission ad hoc et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission gestion-finances et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Jacques Piguet relève la position dominante de la Romande Énergie et déplore cette situation. Il lui semble qu'il n'est pas envisageable de faire figurer les conditions de service soulevées préalablement lors de la demande d'un devis à une entreprise concurrente.

Monsieur Luc Bovard demande où en sont les travaux de la première étape. Monsieur François Guizzetti explique que ceux-ci ne sont pas tout à fait terminés : les mâts à Sugnens vont finalement être changés, ce qui permettra d'installer un modèle à clips qui permet un remplacement immédiat de la tête en cas de panne. Certaines lanternes ont été changées au profit d'un modèle entièrement fermé, ce qui permet de garder une certaine propreté. A Naz, un des candélabres reste sous forfait.

Monsieur Olivier Despont demande si un lampadaire supplémentaire a été prévu au chemin des places à Poliez-le-Grand ? Monsieur François Guizzetti répond que non et qu'il en prend note pour le prochain budget.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétréy clôt la discussion et met le préavis en votation. **Celui-ci est accepté à 34 voix pour, 0 contre et 1 abstention.**

10. Préavis municipal 27/2019 relatif à une demande de crédit pour des travaux d'assainissement thermique au Temple de Dommartin (rapporteur commission ad hoc Monsieur Christian Graf et GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente le préavis. Il projette à l'écran les images de la future église de Dommartin. Il donne quelques précisions concernant certaines inconnues : les fenêtres seront peut-être refaites selon la demande, et l'état du plafond reste difficile à déterminer actuellement : la structure est infestée de cirons et le plafond suspendu a été cloué directement sur les planches de l'ancien plafond. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Christian Graf lit le rapport de la commission ad hoc et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission gestion-finances et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Jacques Pigué suggère une étude par caméra thermique qui permettrait de révéler les points sensibles, ainsi que de répondre au questionnement des fenêtres à refaire potentiellement. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que ce n'est pas une nécessité car le problème n'est pas une question d'isoler entièrement le bâtiment (trop conséquent), mais de permettre de chauffer adéquatement le cœur de la nef. Il explique que les estimations pour ce type de fenêtre s'élèvent entre CHF 3'000 et 4'000, et qu'elles devraient pouvoir être refaites uniquement avec des travaux de menuiserie.

Monsieur Eric Gysin demande des précisions sur l'installation du chauffage, en mentionnant le prix qui lui semble élevé. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que la puissance de la chaudière prévue sera assez forte.

Monsieur Gilles Rossier soulève l'inconnue au sujet de l'ancien plafond et demande si un plan B a été prévu. Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique qu'heureusement, la situation de rénovation n'étant pas urgente, cela permettra de prendre le temps de réflexion nécessaire et discuter avec les collègues de la commune de Jorat-Menthue (copropriétaires du Temple). Il mentionne également la présence d'une réserve dans les fonds de rénovation du Temple.

En lien avec l'état du plafond, Monsieur Jean-Philippe Dupraz questionne au sujet des fresques qui sont classées, et se demande quel sera leur sort. Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la décision sera prise au moment de découvrir l'état réel du plafond.

Monsieur Luc Bovard demande si le remplacement du plancher se fera par-dessus l'ancien plancher ou si celui-ci sera démonté. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise que la charpente n'est pas cironnée, mais que ce sont uniquement les solivages qui le sont.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétréy clôt le sujet et met le préavis en votation. **Il est accepté à l'unanimité.**

11. Préavis municipal 28/2019 portant sur une demande de crédit pour la création d'un chemin d'accès au pâturage de Sugnens (rapporteur commission ad hoc Monsieur Cédric Longchamp et GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Celui-ci découle de la décision de supprimer tous les passages à niveau composés de croix de Saint-André. Il est prévu d'assainir celui de la route du pâturage de Sugnens d'ici 2020. Un nouvel accès doit donc être aménagé. Il explique que, quelle

que soit la situation du pâturage, l'investissement prévu est pérenne. Il précise qu'en vue de l'amendement proposé par la commission ad hoc pour un chemin bétonné, la convention de prestations avec la Confédération prévoit que le LEB prenne en charge la moitié des coûts. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Cédric Longchamp lit le rapport de la commission ad hoc qui recommande au conseil d'accepter le préavis avec un amendement pour bétonner le chemin.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission gestion-finances et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et met le préavis en discussion.

Monsieur Claude Mermoud questionne au sujet des durées d'amortissement réglementées, soulevant les 30 ans prévus pour cet investissement. Il craint une péjoration des dynamiques d'amortissement et déplore d'atteindre des situations comme celles du remplacement de l'éclairage à Dommartin (l'amortissement précédent n'a pas été atteint avant l'obsolescence du matériel et son remplacement). Monsieur Daniel Leuba répond que la durée établie de 30 ans est préconisée dans les finances communales, et que cela ne péjorera pas les amortissements. Il remarque également que globalement, l'équilibre entre investissement et amortissement est bon.

Monsieur Patrick Jatton remarque que le choix est finalement restreint, comme le passage va de toute manière être assaini.

Madame Sandrine Picard soulève la pertinence de bétonner le chemin. Les chemins non goudronnés se jalonnent de trous. Monsieur Sébastien Hirschi rebondit sur sa remarque en précisant que les chemins obtiennent ainsi des durées de vie de plus de 40ans et peuvent rester dans un très bon état.

Monsieur Olivier Despont demande quel sera l'avenir du chemin existant actuellement. Monsieur Daniel Leuba répond que des pierres seront posées afin de le bloquer, mais qu'il n'est pas prévu d'être assaini.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétréy clôt le débat et passe au vote de l'amendement pour la création d'un chemin bétonné. **L'amendement est accepté à 33 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention.**

Il met en vote **le préavis amendé qui est accepté à 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

12. Préavis municipal 29/2019 concernant une demande de crédit pour la réfection intégrale de la place inférieure de la grande salle de Poliez-le-Grand (rapporteur commission ad hoc Monsieur Cédric Longchamps ? et GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis en exposant un plan du parking prévu. Il soulève l'intérêt de faire ces travaux maintenant en parallèle à la réfection intégrale de la route de Moudon. Il soulève le mauvais état actuel du parking, et explique que ces travaux permettront également de refaire un meilleur marquage et d'augmenter la verdure sur cette place. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Cédric Longchamp lit le rapport de la commission ad hoc et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission gestion-finances et recommande au conseil de refuser le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Jacques Pigué questionne au sujet de l'urgence de la réfection de ce parking et si l'occasion de faire ces travaux conjointement à ceux de la route de Moudon apportera une économie des coûts. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il n'y a pas d'urgence, que c'est une opportunité de le faire maintenant mais que les montants potentiellement économisés ne seront pas conséquents.

Une discussion s'en suit au sujet de la problématique actuelle de ce parking : Monsieur Jean-Louis Waterlot demande quel type de places seront faites, auquel Monsieur Leuba répond que ce seront des zones blanches et qu'aucun règlement n'est prévu actuellement, le règlement de police communal régissant ce genre de situations. Il soulève que des mesures pourront être prises dans les cas de parking abusifs. Madame Jeanne Styger rebondit sur le fait que le problème actuel se situe au niveau des artisans qui viennent déposer les bennes et circuler avec les camions sur cette

place, ce qui impacte le revêtement de celui-ci. Monsieur Daniel Leuba explique que des entretiens ont eu lieu avec les entreprises concernées, ce qui a calmé ces abus pour quelques temps. Si cette place est refaite, il sera nécessaire d'imposer plus de vigilance à ces situations.

Monsieur David Gindroz rejoint les remarques précédemment faites et amène la discussion au sujet des places pour les personnes à mobilité réduite : il propose de les déplacer à l'étage du haut. Madame Jeanne Styger appuie ces propos en exprimant la fréquentation élevée lors des manifestations, et propose de mettre un maximum de places en bas, en supprimant notamment les coins de gazons prévus. Monsieur Daniel Leuba explique qu'une place pour personnes à mobilité réduite est déjà existante en haut, et que des activités ont également lieu au sous-sol, d'où l'intérêt de faire ces deux places sur l'étage du bas. Il précise que ces places ne prétèrent pas le nombre des autres places, et que la configuration ne permet pas d'augmenter son nombre même en supprimant la verdure. Madame Brigitte Mermoud soulève l'entretien que vont nécessiter les points verts, auquel Monsieur Daniel Leuba répond que la proposition actuelle est celle qui paraissait la plus cohérente, mais que dans l'idée il est possible d'y apporter des modifications.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et passe au vote du préavis. **Le préavis est rejeté avec 10 voix pour, 17 voix contre et 8 abstentions.**

13. Motion pour la déclaration d'urgence climatique (Monsieur Jacques Piguët)

Monsieur Nicolas rappelle les procédures liées à la motion : l'objet est inscrit à l'ordre du jour, l'appelant lit sa motion et la Municipalité répond. L'objet est alors mis en discussion puis soumis au vote. Si la motion est acceptée, la Municipalité est tenue de revenir au prochain conseil avec un préavis auquel une commission ad hoc sera nommée. Si elle est rejetée, elle sera classée sans suite.

Monsieur Jacques Piguët lit la motion, soulevant les effets du dérèglement climatique se ressentant dans la région ainsi que l'importance d'agir aujourd'hui. Il recommande de mettre en place différentes actions garantissant une visée écologique, notamment la mise en place d'une commission spécifique pouvant être interpellée sur certains préavis, ou l'appel à des spécialistes sur certains projets.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron lit la réponse de la Municipalité. Il relève une déclaration symbolique respectable, mais met en évidence l'impact administratif conséquent à l'acceptation d'une telle motion. Il soulève que le nombre d'acteurs en lien avec les projets est déjà élevé : architectes, ingénieurs, Municipalité et commissions, ce qui semble suffisant. Il déplore un impact sur les petites entreprises avec lesquelles la commune s'efforce de travailler, n'ayant pas toujours les mêmes moyens pour faire face aux exigences écologiques du marché. Il soulève l'effort de la Municipalité de travailler avec des banques et des sociétés locales, afin de limiter déjà son empreinte.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et met la motion en discussion.

Monsieur Eric Gysin relève le côté louable de celle-ci, tout en remarquant les différents points qui montrent que la Municipalité et le conseil ont déjà une prise en considération du développement durable dans ses décisions. Il soulève les dépenses potentielles qu'impliquerait une telle motion, ainsi que les fluctuations temporelles des argumentaires et controverses des théories écologistes. Il relève également le danger de la mise en place d'une commission en tant que citoyens impliqués mais non comme professionnels informés. Il soutient l'effort et l'investissement de chacun mais déplore un outil administrativement très lourd qui impacterait la commune.

Monsieur Jacques Piguët voit le côté positif à long terme de mettre en place de telles actions.

Madame Jeanne Styger soulève également le positif de l'amorce de la motion, mais les différents axes mis en évidence lui semblent confus. Il lui semble prématuré de statuer sur cette base, et trouve que cela mériterait d'aller plus loin s'il tel était décidé. Elle soulève le fait que la Municipalité ait proposé une entreprise certifiée à plusieurs niveaux dans la proposition d'aménagement du parking de la grande salle.

Divers avis convergent : Monsieur David Aubert appuie la motion, précisant qu'il est nécessaire de s'investir à un moment donné. Monsieur Luc Bovard soutient cette position, soulevant que la contrainte ne lui semble pas énorme, notamment d'ajouter un paragraphe allant dans ce sens dans les préavis ou de faire appel à un spécialiste de temps en temps. Monsieur Fabrice Ausoni soulève que ce projet est concret et comporte des contraintes minimales, l'exemple d'une commission supplémentaire ne lui semblant pas infranchissable. Il soulève l'incohérence de manière générale entre les propos de l'ensemble de la population sensible à l'écologie, mais

l'inaction de beaucoup. Monsieur Marc Suter soutient l'importance d'agir et questionne la sensibilité des commissions actuelles et des spécialistes mandatés à ce sujet.

Diverses personnes sont concernées par ce sujet mais estiment que cette mise en place au niveau communal n'apportera pas une amélioration nette de la situation. Monsieur Thomas Tschudin affirme que les personnes travaillent déjà dans cet axe, tout comme la Municipalité. Monsieur Alain Dutoit ne doute pas des notions de durabilité de chacun, mais estime qu'il est essentiel que les personnes prennent leurs responsabilités de manière individuelle.

Monsieur Jacques Piguet remercie les différents intervenants et conçoit que des modifications soient apportées à la motion et précise que cette proposition ne met pas en doute la confiance existante envers les commissions et la Municipalité, mais a pour objectif d'amener le débat. Il soutient la mise en place d'une action concrète pour améliorer également la communication et la transparence dans ce domaine.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron illustre l'implication de la Municipalité avec l'exemple de la réétude énergétique du collège de Dommartin. Il exprime les complications liées à la mise en place d'une commission supplémentaire. Monsieur Gilles Rossier appuie ces propos en proposant que si la motion devait être acceptée, la Municipalité baserait sa proposition sans prendre en compte la mise en place d'une commission supplémentaire.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétréy clôt le débat et passe au vote de la motion. **Elle est acceptée par 20 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions.** La Municipalité reviendra avec un préavis au prochain conseil.

14. Postulat contre le choix de l'emplacement de la centrale biogaz à Poliez-le-Grand

En préambule, Monsieur Nicolas Menétréy donne lecture d'une lettre de Monsieur Nicolas Mermoud, initiateur du projet d'installation d'une centrale biogaz à Poliez-le-Grand, absent ce soir pour des raisons professionnelles. Il souhaite rassurer l'ensemble des conseillers quant aux informations ayant circulé ces derniers temps. Il exprime que les services de l'État ont conduit au choix du lieu d'implantation, ayant refusé les autres propositions. Néanmoins, ils ont accepté d'étudier un nouvel emplacement, idéalement situé à l'extérieur du village et éloigné des premières habitations. Il donne des précisions sur les biogaz agricoles, restrictifs sur les matières autorisées, et qui conduisent à très peu de nuisances. Il termine par son souhait d'organiser une séance d'information en temps voulu, et fait part de son envie de travailler collectivement pour des solutions autour du développement durable.

Monsieur Jean-Claude Geinoz lit le postulat. Celui-ci met en doute la Municipalité et demande un rapport détaillé et complet sur le projet, ses tenants et ses aboutissants. Les postulants posent 4 questions à la Municipalité. La première concerne l'absence d'un vote consultatif dans ce projet privé touchant les intérêts collectifs du village. La deuxième questionne la responsabilité dans l'éventualité d'une pollution. La troisième soulève le contrôle des déchets amenés dans la future usine. Enfin, la quatrième questionne les biais possibles dans la prise de décision entourant ce projet.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne lecture de la réponse de la Municipalité. Il explique tout le processus ayant amené à cette situation, relevant l'investissement et l'intégrité des membres de la Municipalité dans l'étude de ce projet. Il précise la conformité des différentes procédures, et fait part du rapport d'impact et de la synthèse CAMAC, donnant des résultats favorables pour ce projet. Les services de l'État n'ont pas accepté de se déplacer pour une séance d'information, renvoyant à la synthèse. La Municipalité a été en audience avec le département du territoire et de l'environnement, mais les autorités ne sont pas entrées en matière quant à une disproportion des autorisations spéciales et dérogations dans ce projet, et se réfèrent elles aussi à la synthèse CAMAC. Suite à l'acceptation des services cantonaux pour la délivrance du permis de construire pour cette zone agricole, la commune, n'étant ni propriétaire, ni porteuse du projet, ne peut s'engager dans un procès contre un rapport d'impact et une synthèse favorables au projet et contre son concepteur. Il relève la responsabilité des initiants du projet dans l'exploitation de l'usine et le contrôle des déchets. Enfin, Monsieur Jean-Claude Gilliéron fait part du choc des membres de la Municipalité face à la teneur des propos et la virulence du postulat.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Jacques Piguet apprécie le message pacificateur de Monsieur Nicolas Mermoud et soulève que chacun se retrouve en position de victime collatérale du SDT, ayant la main mise sur

les décisions. Il déplore cependant le manque de communication dans cette situation où le domaine privé rejoint les intérêts du public. Il souhaite rétablir des rapports sereins entre l'autorité exécutive et législative, sachant que la Municipalité est compétente. Il questionne quant à l'évitement d'une situation pareille dans le futur.

Madame Jeanne Styger questionne la Municipalité quant à la mise en place d'un préavis défavorable à l'état pour ce projet.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond qu'il est nécessaire d'argumenter une opposition, et que dans ce cas, les rapports favorables permettent peu de contre-arguments. Concernant la séance d'information, il relève la nécessité de la présence des services de l'état afin de maîtriser les informations données. Ceux-ci ne se déplaçant plus, la Municipalité ne peut pas gérer une séance dans ces conditions. Il rappelle que la synthèse et les rapports sont accessibles sur le site de la commune.

Monsieur Eric Gysin relève l'implication de la Municipalité dans la perspective de viser l'intérêt général. Il précise les limites de la Municipalité dans cette situation, et soulève la difficulté d'être médiateurs entre des personnes en colère.

Monsieur Claude Mermoud remercie la Municipalité pour son travail et reconnaît sa position en porte à faux. Il met en évidence le manque d'informations venant des deux côtés, et trouve important que la Municipalité puisse être détentrice de celles-ci dans des projets futurs.

Monsieur Fabrice Ausoni se dit choqué des arguments et accusations portées sur la Municipalité qui a fait son travail. Monsieur Gilles Rossier soutient la même position, et précise que s'il y a un vote, celui-ci se fait sur le postulat et non sur le fond de l'histoire.

Monsieur Marc Suter remercie la Municipalité pour son investissement. Il comprend que le style du postulat puisse être reçu de manière virulente, et soulève les deux points importants de celui-ci : le lieu d'implantation et le manque de communication. Avant la réponse de la Municipalité, il lui semblait que cette affaire était prise avec légèreté et se rend compte à présent de l'investissement de chacun. Informer la population sur la position de la Municipalité, notamment l'impossibilité de s'opposer à une mise à l'enquête, aurait été pour lui important.

Monsieur Yan Slade, signataire du postulat, explique son devoir de réaction face aux habitants. Il soulève sa confiance dans l'organe exécutif communal et apprécie la réponse de Monsieur Nicolas Mermoud qui donne matière à réflexion.

Monsieur Jean-Louis Waterlot n'est pas convaincu de la validité de toutes les signatures. Il se questionne sur la base des informations des opposants, ayant lui-même travaillé dans une centrale de biogaz et ne relevant pas forcément la véracité des arguments contre. Il soulève le courage de la Municipalité dans cette situation.

Monsieur Jean-Claude Geinoz, rapporteur pour ce postulat, est lui-même surpris de l'ampleur des propos une fois lus de vive voix. Il relève cependant, ayant pris connaissance des rapports, que ceux-ci ne sont pas pour autant rassurants. Il estime que la transparence des informations amènerait les personnes à adopter une vision différente sur ce sujet.

Monsieur Luc Bovard rejoint les critiques quant au manque de communication, mais soulève l'importance de ne pas se tromper de cible. Il soulève les garanties relevées dans la synthèse CAMAC ainsi que la conformité des autorisations spéciales délivrées. Il est également choqué de la teneur des propos du postulat.

Monsieur Alain Menétrey prend la parole au nom de l'ensemble des postulants. Il relève l'importance de reconnaître la nécessité d'informer les habitants dans cette situation. Les postulants prennent actes de la réponse de la Municipalité et s'en satisfont. Par conséquent, **le postulat est retiré et la mise en votation n'est pas demandée.**

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétrey clôt le débat.

15. Divers

Madame Sandrine Picard remercie la Municipalité pour la réfection des rideaux de la grande salle de Sugnens.

Madame Jeanne Styger questionne la double position de la commission urbanisme, en tant que consultative pour la Municipalité et faisant partie intégrante du conseil.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 24 juin 2019

Monsieur Alain Dutoit remarque la longueur du conseil d'aujourd'hui et aurait apprécié que certains préavis aient été poussés pour être prêts pour le conseil prévu en mars 2019. Il soulève également l'intérêt de recevoir les rapports de commission avant le conseil.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron en profite pour féliciter Monsieur Nicolas Menétrey pour la naissance de son enfant.

Sans autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey remercie les conseillers et conseillères ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et lève la séance à 23h47.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Menétrey

Laureen Pittet